

Un rejet nécessaire vers l'Auzon

Le périmètre de projet se situe à proximité de deux cours d'eau, le Récaveau et l'Auzon. Le Récaveau correspond à l'exutoire naturel de la zone à aménager. Mais, sous-dimensionné sur l'ensemble de son linéaire, il est largement saturé pour des occurrences de pluie inférieures à 5 ans. Les terrains situés en bordure du Récaveau sont vulnérables et sont régulièrement inondés, notamment en amont de la RD49.

En conséquence, le Récaveau n'a pas la capacité pour prendre en charge les débits de pointe qui seront générés par le projet d'aménagement.

L'Auzon qui s'écoule au Nord de la zone à aménager, a une capacité bien plus importante, ce qui permet d'envisager un rejet dans son bassin versant. Le rond-point situé au Nord-ouest du projet d'aménagement possède un réseau Ø600 qui prend en charge les eaux pluviales de la RD195 et les acheminements vers le cours d'eau de l'Auzon situé à 600m en contrebas. La pente du réseau assure une bonne capacité d'évacuation, estimée à 1m³/s.

Traitement quantitatif des eaux pluviales

Afin de compenser les impacts liés à l'urbanisation du secteur, des bassins de rétentions seront créés. Le projet de centre commercial se divise en deux bassins versants qui posséderont chacun leur bassin de rétention.

Les eaux issues de ces bassins devront retourner à terme dans le milieu naturel. Comme vu précédemment, il est nécessaire de renvoyer les eaux pluviales dans le bassin versant de l'Auzon, en refoulant le débit de fuite issu du projet, de 13 l/s/ha pour une pluie décennale.

A l'Est de la zone commerciale, plusieurs projets immobiliers de logement sont implantés (zone de logements des Croisières 1 & 2). Ces zones posséderont leur propre rétention et la zone logements 2, avec des débits régulés, transitera par le réseau de la zone commerciale et sera refoulée vers l'Auzon. Le débit refoulé vers l'Auzon sera de l'ordre de 240l/s, soit 864 m³/h.

Les bassins de rétention du centre commercial seront enterrés et implantés sous les espaces de stationnement. Les bassins seront imperméables et constitués d'éléments visitables type modulaires et tuyaux ondulés pour en faciliter l'entretien.

Le bassin qui prend en charge le bassin versant Est de la zone commerciale possèdera un volume de 2200 m³. Celui, pour le bassin versant Ouest aura un volume de 2100 m³.

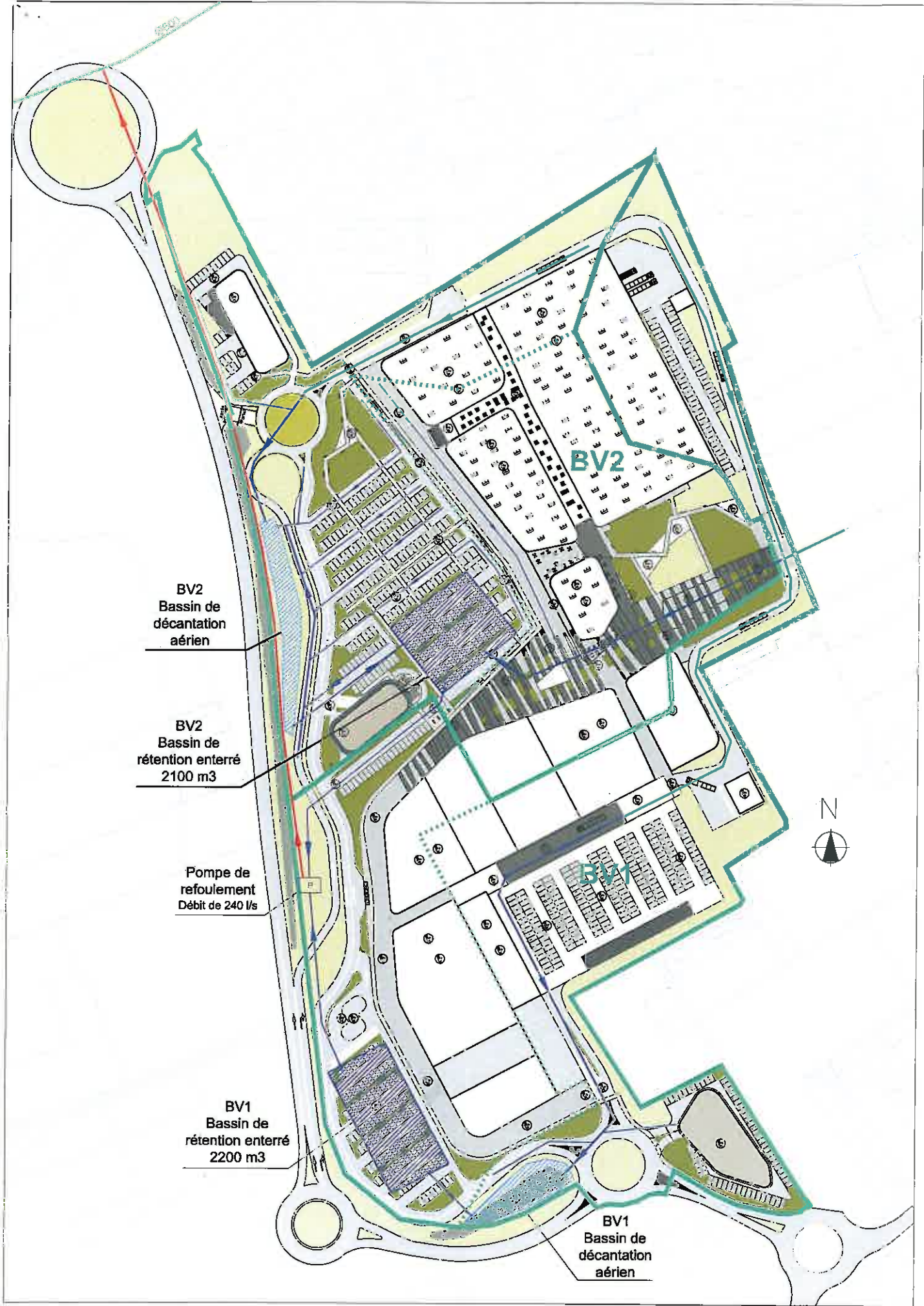
Traitement quantitatif des eaux pluviales

La pollution générée par le trafic et véhiculée par les eaux de ruissellement de voirie n'est pas négligeable. La pollution ayant le plus d'impact sur le milieu naturel est la pollution chronique générée par les petites pluies (période de retour mensuelle). Les épisodes pluvieux de type événement décennal entraînent en effet une forte dilution des polluants.

Le traitement des eaux sera donc réalisé par décantation au sein de bassins dédiés, positionnés en amont des bassins de rétention enterrés. En matière d'efficacité, l'objectif d'abattement est de 80% des matières en suspension.

Les ouvrages de type décanteurs lamellaires sont en effet réputés ne pas être efficaces pour traiter la pollution chronique des eaux de ruissellements.

En sortie d'ouvrages, des dispositifs de sécurité de type vannes de sectionnement seront mis en place afin de confiner d'éventuelles pollutions accidentelles.



BV2
Bassin de
décantation
aérien

BV2
Bassin de
rétention enterré
2100 m3

**Pompe de
refoulement**
Débit de 240 l/s

BV1
Bassin de
rétention enterré
2200 m3

BV1
Bassin de
décantation
aérien



